



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MAI 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membres qui ont pris part au vote : 11

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Hémévillers sous la Présidence de Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent COTTENCEAU, François CREPY, Emilie DORLE DE SMET, Ludovic DORLE, Nadine FAILLY, Benjamin HARDY, Mélanie LIPPENS, Nicolas MOUNEY, Edouard NAUDOT, Morgane PEYRONNET, Lou SARAIVA

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MOUNEY

Délibération C.M. n° 26052026_09 : Avis parc éolien Les Moulins de Mery

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur le territoire communal de Méry-la-Bataille.

Le projet, porté par la société ENERTRAG Plateau Picard VI, est constitué de quatre éoliennes et de deux postes de livraison. La puissance nominale maximale des éoliennes est de 7,2 avec une puissance installée totale maximale de 28.8 MW.

La commune de Hémévillers étant commune limitrophe, son conseil municipal doit émettre un avis sur celui-ci. La consultation du public a lieu du 22 avril au 22 juillet 2026 inclus à la mairie de Méry-la-Bataille.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- émet un avis défavorable au projet éolien « Les Moulins de Mery »

Secrétaire de séance,
Nicolas MOUNEY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire, François CREPY

